

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt juin à vingt heures,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 15 juin 2019

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Marie-Laure FELIX, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, Mme Françoise BOINOT et Mme Janie ROLAND-TUFFET.

Absents excusés : M. Joël BRILLAUD, M. Olivier MURZEAU et Antoine RUBIO.

Absent : M. Antoine RAMBEAU

Secrétaire de séance : Mme Janie ROLAND-TUFFET.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du PLUi H par le service urbanisme de la Communauté de Communes Aunis Sud.
- Délibération Arrêt PLUi H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Achat d'une tondeuse.
- Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- Travaux de voirie.
- Point sur les travaux d'assainissement collectif.
- Mise en place du sentier d'interprétation.
- Rapport et conclusions du commissaire enquêteur pour le Projet d'implantation du parc éolien Chambon Puyravault.
- Compte rendu du conseil d'école du 6 juin 2019.
- Divers (13 juillet...).

Début de la séance : 20 heures

Madame Annabelle SELLAS du service urbanisme de la CDC AUNIS SUD est venue présenter aux membres du conseil municipal le PLUiH (le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat. Le conseil communautaire a arrêté le 8 avril dernier le PLUiH. Les 24 communes membres doivent donner leur avis à ce projet.

Une enquête publique est prévue du 9 septembre 2019 au 10 octobre 2019.

Suite à cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet arrêté du Plan local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes Aunis Sud.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 mai 2019, après l'intervention de Madame Annie JAUNAS soulignant qu'elle aurait souhaité que Monsieur Gilles RAMBEAU en qualité de propriétaire terrien, quitte la salle au moment du vote, bien qu'il n'ait pris aucune part au débat ni au vote sur le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune et que le conseil municipal ait émis un avis défavorable sur ce projet.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'achat de la tondeuse décrite ci-dessous :

Prestataire	Désignation	Prix
SAINT-MARD MOTOCULTURE	Tondeuse frontale 4 RM 1.37 éjection latérale version route 17 595,00 € HT + le kit mulching pour plateau 316 € HT + la benne ISEKI 806,95 € HT + carte grise 57,50 € HT avec reprise de l'ancien tracteur à 833,33 €.	17 942,12 € HT 21 530,54 € TTC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal trois déclarations d'intention d'aliéner déposées :

- ✓ M. Sylvain DIOT, pour le bien cadastré C163, C164 C658, d'une superficie totale de 494 m² et situé 13 rue Pierre François Audry,
- ✓ M. Jean-Luc NOUGAROU, pour le bien cadastré C654, d'une superficie totale de 2029 m² et situé 1 chemin du Vieux Rail,
- ✓ Mme Dominique BEUTTER, pour le bien cadastré C215, C217, C509, C510, C511, C512, C513, C691, C695, C898 et C899 d'une superficie totale de 7258 m² et situé 20 rue Pierre François Audry

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Travaux de voirie : Monsieur Gérard ALAIRE informe que le revêtement de la voie départementale, rue d'en Haut et route de la Macre, sera fait fin juillet.

La rue d'en Bas, La route du Désert, le chemin de la Fontaine et les rues transversales se feront en octobre pour un coût estimé à 12 547 € HT (15 057,00 € TTC).

Le conseil municipal valide la réfection totale du chemin du Vieux Rail, qui est très endommagé, pour un coût de 20 574,40 € HT (24 689,28 € TTC).

Le conseil municipal valide la campagne « enrobeur projeteur », prévue en juillet sur 3 jours, sur le chemin de Surgères, pour un coût de 6 300 € HT (7 560 € TTC).

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé une aide financière auprès du Département pour ces travaux de voirie.

- Point sur les travaux d'assainissement collectif : Monsieur Gilles RAMBEAU informe qu'il reste à poser la clôture autour de la station d'épuration et que les gros travaux d'assainissement sur Blameré sont terminés. La 1^{ère} tranche des travaux sur Puyravault a débuté début juin par le Chemin Vert.

- Point sur l'enfouissement des réseaux : les travaux d'enfouissement des réseaux sur Blameré, rue d'en Bas et rue de la Chapelle, devraient commencer d'ici à fin juin.

- Mise en place du sentier d'interprétation : Les 10 panneaux sont installés sur le sentier pédagogique. L'entreprise CSP Communication a lancé l'impression des illustrations et devrait les installer très rapidement.

- Compte rendu du conseil d'école du 6 juin 2019 :

Madame Annick BOINOT fait un résumé du dernier conseil d'école de l'année scolaire :

- Effectif attendu sur le RPI pour la rentrée prochaine : 137 enfants.
L'école l'îlot Piraté accueillera 56 enfants : 18 PS, 14 MS et 24 GS.
Vouhé accueillera 81 enfants : 12 CP, 14 CE1, 12 CE2, 19 CM1 et 24 CM2
- Sécurité
 - Le Plan Particulier de Mise en Sécurité des personnes (PPMS) face aux risques majeurs réalisé le mardi 4 juin – Rien à signaler, sortie en 1min10
 - L'alerte incendie réalisée le vendredi 24 mai – Rien à signaler, sortie en moins de 2 min.

Les comptes rendus sont affichés dans les panneaux d'affichage de l'école.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable au projet de l'implantation du parc éolien Chambon – Puyravault. Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur pour le parc éolien sur les communes de Chambon – Puyravault, sont consultables en mairie et sur le site du Département.

Divers :

- ✓ Monsieur le Maire informe que l'ACCA de Puyravault, lors de son assemblée générale, le 14 juin dernier, n'a pas trouvé de nouveau président.
- ✓ Succès de la fête de l'école, 170 personnes au repas. Félicitation à l'association Vous et les piratés.
- ✓ Succès aussi pour la marche nocturne organisée par l'amicale villageoise de Blameré, 502 marcheurs.
- ✓ Vide grenier le 7 juillet au village de Blameré.
- ✓ Soirée festive communale le 13 juillet.

Agenda :

- ✓ La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 22 juillet 2019 à 20 heures.

Levée de séance : 22 heures 30

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 22 juin 2019.

Le Maire,
Raymond DESILLE

